



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation mineure DDM_2026-03
Pour le lot 4 064 479 du cadastre du Québec, rue de la Fabrique**

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 12 mai 2026, à 20h00, à la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton prendra en considération le demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

No de la demande :	DDM_2026-03
Emplacement :	Lot 4 064 479 du cadastre du Québec, rue de la Fabrique
Objet de la Demande :	L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire qui déroge aux dispositions du règlement de Zonage 2022-204, notamment à la superficie maximale permise de 35 m ² pour une superficie projetée de 63.2 m ² , ainsi qu'aux marges d'implantation prescrites, soit une marge avant exigée de minimum 96m et de maximum 15m pour une implantation proposée de 20.66m, une marge arrière minimale de 6m pour une implantation à 3m. de même qu'à la distance minimale de 2m requise entre la piscine et toute structure, pour une distance projetée de 1m de la zone H-109 pour le lot 4 064 479.

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, lors de la séance du conseil du 12 mai 2026, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 27^e jour du mois d'avril 2026.

Caroline Lamothe, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière